



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.



La permanence du week-end du 8 au 10 Mai 2026 est assurée par :

M. Jacques CONTET au 06.68.44.06.97

VOEUX

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter des vœux pour l'Assemblée Générale qui se tiendra à PRIAY le Vendredi 26 Juin 2026 à 18 H 30, devront les transmettre par voie électronique ou postale au siège du District pour le Jeudi 28 Mai 2026 inclus.

RAPPEL IMPORTANT !

Pour toute annulation de match, les clubs doivent OBLIGATOIREMENT prévenir TOUS les officiels :

- 1) par téléphone
- 2) par mail (mettre le district en copie)

JOURNEE DEPARTEMENTALE DU FOOT FEMININ

La commission féminine en lien avec la commission technique du District de l'Ain de Football organise sa traditionnelle Journée Départementale du Foot Féminin à destination des joueuses des catégories **U7F-U9F-U11F-U13F-U15F** le samedi 13 Juin prochain à **Arbent – Stade Municipal – Rue du Stade – 01100 ARBENT.**

Date limite des inscriptions : 30 Mai 2026

Plus d'informations et modalités sur le site internet du District

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 5 Mai 2026

Présents : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Jean Noel TARTARIN, Abdeslam MOUSSATEN,

Excusés : Denis BLANC, Vincent BERTILLOT

Visio : Guillaume STRIPPOLI, Olivier GUICHERD, Romain COGNARD

Assiste en visio : Alexis CURT

Absent : Anthony TARTARIN

La CDA précise aux arbitres qu'ils peuvent dans leur rapport d'après match à la suite d'une exclusion, notifier si le coupable des faits a exprimé des regrets pour son attitude : cela n'excuse pas le geste mais peut constituer pour la commission compétente une circonstance atténuante.

En aucun cas cependant il n'est acceptable que des joueurs ou dirigeants essaient de contacter un arbitre par mail ou par téléphone après le match, que ce soit pour discuter sur un fait de match, présenter des excuses, ou pire bien évidemment pour le menacer. Cela est totalement interdit et entrave la neutralité des officiels et l'équité sportive, nous demandons à tous les arbitres dans ce cas de le signaler au district.

Si des clubs veulent échanger sur des décisions arbitrales ils doivent impérativement passer par la voie officielle et s'adresser directement à la CDA.

La CDA rappelle qu'un arbitre ayant déposé une indisponibilité médicale (et ayant donc fourni un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive) ne peut en aucun cas se retrouver sur une feuille de match, aussi bien en tant que joueur qu'en tant qu'arbitre ! Dans le cas contraire, son club et lui-même sont passibles de sanctions.

La CDA constate un relâchement dans la rigueur dans l'accomplissement de leur mission de la part de certains arbitres ces derniers week end : retards, absences à des matchs non justifiées, rapports non envoyés, etc. La CDA veut bien se montrer compréhensive mais attend en retour une véritable prise de conscience de la part de ses officiels. La multiplication de ses manquements donne une bien piètre image de notre corporation, des sanctions seront (et sont déjà) prises envers ceux qui font manifestement preuve de mauvaise volonté.

Courriers des arbitres :

Burhan OCAL, demande concernant une modification de lieu d'une désignation, la CDA précise que si la modification en question n'apparaît pas sur la désignation officielle, l'arbitre doit ajuster lui-même ses frais kilométriques (à la hausse ou à la baisse le cas échéant),

Maël KADEM MENDES, courrier suite à un rappel à l'ordre pour rapport manquant, la CDA rappelle une nouvelle fois que les arbitres doivent adresser leur rapport avant le mardi midi suivant leur rencontre, dans le cas contraire ils sont passibles d'une sanction, ce qui ne les exonère évidemment pas de la rédaction dudit rapport pour le mardi suivant !

Maël KADEM MENDES, annonçant un problème informatique et la rédaction d'une feuille de match papier sur le match U17 Luenaz/PVFC du samedi 2 mai, dans ce cas les rapports doivent être rédigés par mail si l'accès au PDO n'est pas possible,

Corenthin BERNAUD concernant un problème informatique ayant empêché la rédaction d'un rapport, la CDA rappelle qu'en cas de problème technique : 1) Prévenir immédiatement le district 2) Rédiger son rapport par mail 3) Éviter d'utiliser l'appli sur téléphone, privilégier le Portail des Officiels sur internet,

Loïc GALLIOT, rapport d'observation d'un arbitre stagiaire,

Raphaël DERARIDJ, courriel envoyé le vendredi 1^{er} mai à 23h45 pour annoncer son impossibilité de se rendre sur son match d'arbitrage le samedi 2 mai, la CDA déplore le manque de rigueur de certains de ses arbitres et rappelle que la procédure à suivre dans pareil cas est de prévenir son désignateur pour qu'il trouve un remplaçant et non d'écrire au district un jour férié veille de week end (il est évident que personne ne pourra lire ce message avant le lundi suivant) et encore moins de prendre l'initiative de

prévenir les clubs de son absence ! Cela a un impact sur les compétitions. Les arbitres sont passibles de sanction en agissant de la sorte,

Léo BOURDAIS, annonçant qu'il sera accompagné lors de l'audition en commission de discipline du mardi 5 mai, transmis à la commission compétente,

Cédric CHAGNARD, demande concernant les règlements du championnat R2 Féminin, réponse faite,

Mohamed NEFSI, demande concernant les règlements du championnat U17, réponse faite,

Franck NOEL, François NOURI, Thierry BERT, annonçant un forfait et donc leur disponibilité, la CDA est consciente que de nombreux forfaits ont lieu en fin de saison, elle rappelle cependant aux arbitres que les désignateurs sont des bénévoles qui ont des occupations personnelles et professionnelles et qu'ils ne sont pas à leur disposition, il ne sert donc à rien de les harceler sans réponse de leur part : si la CDA a besoin des services des arbitres disponibles elle sait où les trouver et les contacter. Si les arbitres ne sont pas re-désignés après un forfait c'est que la CDA n'avait pas besoin de leur service (le nombre conséquent d'arbitres sénior permet de couvrir quasiment tous les matchs du district),

Adrien LARGERON, annonçant une blessure, la CDA rappelle aux arbitres qu'ils doivent impérativement fournir un justificatif médical quand ils déclarent une indisponibilité pour raison médicale, autrement ils sont passibles de sanction pour indisponibilité tardive. Par ailleurs, pour le respect des compétitions, si la CDA peut comprendre qu'un problème physique important empêche la pratique de l'arbitrage, une légère gêne, sans avis médical, ne peut être une excuse pour refuser une désignation, surtout à la dernière minute !

Juan DE SA, envoi de rapport concernant le match Bressans/PVFC en U17 du samedi 25 avril, transmis à la commission compétente,

Lucas CHAGNARD, remerciements pour sa désignation à la finale régionale du festival PITCH U13 à Feurs le samedi 2 mai,

Mickaël EVIEUX, Romain JARJAVAL, annonçant être indisponibles pour l'accompagnement d'un arbitre stagiaire,

Edouard PARRENIN, échange concernant une incompréhension sur une indisponibilité tardive, réponse faite,

Salvatore BELLATON, annonçant une erreur d'indisponibilité sur le dimanche 10 mai,

Alexandre LEBEAUX, annonçant une indisponibilité tardive le dimanche 10 mai,

Emmanuel TOSTO, échange concernant une désignation : la CDA rappelle comme indiqué à de multiples reprises qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA et ne doit donc pas être sollicité pour des questions concernant des désignations ou tout autre prérogatives relevant de la CDA (quand bien même quand l'arbitre connaît personnellement Alexis) ; par ailleurs la CDA rappelle aussi qu'elle n'a pas à s'assurer de la couverture des clubs au statut de l'arbitrage qui n'est pas dans ses attributions, mais de la bonne tenue des matchs et des compétitions. La CDA est consciente des obligations personnelles et professionnelles de ses arbitres MAIS elle ne peut tenir compte des situations de chacun de ses arbitres !

David Grégori MARTINEZ, demande concernant l'application d'une Loi du Jeu, rappel : si l'arbitre arrête le jeu pour adresser un carton blanc à un joueur, le jeu doit être repris par un coup franc indirect pour infraction orale (cf Loi 12),

Florian RHODET, demande concernant les matchs arbitrés dans la même poule que le club couvert par l'arbitre, la CDA rappelle que ce critère n'est pris en compte que dans les rencontres à enjeux directs,

Rémi DUQUENOY, demande concernant les indemnités sur le championnat de France Futsal des pompiers, réponse faite, problème en cours de règlement,

Pierre HERMANN, certificat médical jusqu'au 19 mai,

Abdullah DEGIRMENCI, demande concernant une désignation en D3, la CDA rappelle que le niveau d'un arbitre correspond à la plus haute division dans laquelle il peut arbitrer en tant que central, inversement les arbitres peuvent, en fonction des besoins et décisions de la CDA, officier dans des divisions plus basses. Pour les matchs considérés comme sensibles, la CDA désigne dans la mesure du possible des arbitres de catégories supérieures.

Par ailleurs, la CDA précise, à toutes fins utiles, qu'elle n'a pas à justifier ses désignations.

Yanis ROUASSI, échange concernant la rencontre Feillens/PVFC en sénior D1 du samedi 2 mai, réponse faite,

Frédéric DENIS, échange concernant l'attitude d'un joueur suite à une exclusion sur le match Mille Etangs/Replonges en sénior D3 du dimanche 3 mai, réponse faite,

Courriers des clubs :

CS Viriat, annonçant le forfait de son équipe féminine pour le match Viriat/Trévoux en D1 du dimanche 3 mai, la CDA rappelle que les arbitres concernés doivent impérativement être informés par mail ET contactés par téléphone afin qu'ils ne se déplacent pas inutilement,

US Arbent Marchon, demande concernant la candidature d'un arbitre du club en tant qu'arbitre promotionnel pour la saison prochaine, réponse faite (ces candidatures doivent impérativement émaner de l'arbitre lui-même et non de son club),

US Arbent Marchon, félicitations à Edouard PARRENIN, pour sa prestation sur le match U17 Arbent/Montréal en U17 samedi 2 mai,

Valsenhône Foot, courrier annonçant des retards de paiements qui ont impacté les arbitres, régularisation en cours,

FCT Virieu, réponse suite au courrier de la semaine précédente à propos d'une réserve technique,

Plaine Revermont Foot, courrier de félicitations à Romain VITRY pour sa prestation sur le match U15 PRF/Viriat du dimanche 3 mai,

FC Serrières Villebois, demande pour la désignation d'un arbitre sur le match Culoz/Serrières du dimanche 31 mai en sénior D5,

FC Bresse Nord, demande pour accueillir une formation d'arbitres assistants semi-officiels en début de saison prochaine, la CDA prend bonne note de cette demande et reviendra vers les clubs intéressés prochainement,

ACCFT Bourg, demande concernant la couverture du club au statut de l'arbitrage, réponse faite par la commission compétente,

Divers :

La CDA félicite ses deux jeunes arbitres Mattéo D'ACUNTO et Lucas CHAGNARD qui ont eu l'honneur de représenter le district lors de la finale régionale Pitch U13 le samedi 2 mai à Feurs (42) et dont les prestations ont été remarquées par les responsables de la Ligue présents sur place,

Courriers CRA :

- Annonce des dates de l'examen Ligue les 6 et 7 juin à Tola Vologe
- Retour sur les arbitres de la finale PITCH,
- Point sur les actions en faveur du district par les arbitres de Ligue,

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre au complexe sportif de Lagnieu, nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres (planning et convocations à venir)

La CDA remercie chaleureusement le club du CS LAGNIEU pour accepter de nous recevoir pour cette journée essentielle pour notre corporation.

5 mai : audition de Saïd IGUIDAR

Réunion des classements des arbitres : la réunion pour valider les classements de l'ensemble des catégories aura finalement lieu **le vendredi 15 mai à 18h au district en présence des observateurs** (date définitive)

Annonce : La CDA est à la recherche de candidats (arbitres ou non) pour intégrer la commission pour la saison prochaine, les personnes intéressées peuvent contacter G. BESSET (06.74.19.12.92 ou gbesset@ain.fff.fr) pour de plus amples renseignements

Prochaine réunion : mardi 12 mai à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

COORDONNEES ARBITRES

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [Coordonnées arbitres.pdf](#)

INFORMATIONS RENOUELEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitrés formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical, ont reçu sur le mois de Mars 2026 les différentes informations pour la saison 2026/2027 (avec le dossier)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

COMMISSION FEMININE

Journée Départementale du Foot Féminin



La commission féminine en lien avec la commission technique du District de l'Ain de Football organisera sa traditionnelle Journée Départementale du Foot Féminin à destination des joueuses des catégories U7F-U9F-U11F-U13F-U15F le samedi 13 Juin prochain à Arbent – *Stade Municipal – Rue du Stade – 01100 ARBENT.*

Lors de cet évènement,

- **les joueuses licenciées de mixité** ont la possibilité de venir accompagnées d'une ou plusieurs copine(s) non licenciée(s) (le préciser lors de l'inscription sur le lien « Formulaire Joueuses de mixité » – nom, prénom, date de naissance).
- Pour les **équipes exclusivement féminines**, les éducateurs peuvent remplir le formulaire « **Equipes Féminines** » pour valider leur inscription.

Une organisation sera établie en conséquence afin d'accueillir un maximum de filles.

– Début des activités à 10h – Rdv sur place à 9h30

– Fin prévue aux alentours de 13h.

Afin d'établir une liste au plus près des joueuses présentes le jour J, nous vous invitons à nous rendre réponse via un des deux liens ci-après avant le 30 Mai prochain, date butoir des inscriptions :

[Formulaire joueuses de mixité](#)

[Formulaire équipes féminines](#)

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89.

La Commission Féminine

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Rectification au 07/05/2026

Courriers :

- de P.R. FOOTBALL, du 26/03/26, concernant son arbitre. Après vérification, celui-ci a été rajouté et comptabilisé dans l'effectif du club. Le tableau des infractions est corrigé en conséquence.

- de C.S. BELLEYSAN, du 16/04/26, concernant son arbitre. Après vérification, celui-ci a été rajouté et comptabilisé dans l'effectif du club. Le tableau des infractions est corrigé en conséquence.

Clubs de District en infraction au statut de l'arbitrage au 28 février 2026

Niveau	Club	N° Club	Obligation au 28/02/2026	Actuel	Manque	Observations
D1	Foissiat Etrez ES	518461	2AS	1AS	1AS	
D2	Manziat FC	504804	1AS	0AS	1AS	
	Olympique St Denis les Bourg	530041				
D3	Izernore Nurieux AS	561127	1A	0A	1A	
D4	Anglefort AS	526650	1A	0A	1A	
	Beon CS	526190				
	CO du Plateau	545637				
	Oyonnax ASP	529716				
	St Laurentin AS	525874				
	Virieu FCT	564462				
D5	Bettant JS	523207	1A	0A	1A	
	Peyrieu Brens US	565278				
	Sermoyer FC	519166				

Le président,
Raul GUTIERREZ

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 05/05/2026

Présents : MM. BOURDON, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

Excusé : M. DELIANCE.

☺ ☹ ☹ ☹

Courrier :

- De Foot 3 Rivières portant réclamation d'après match contre Oyonnax PVFC 3, match n° 53893806.
- De CS Lagnieu portant réclamation sur la rencontre U15 D1 ayant opposé Oyonnax PVFC / CS Lagnieu, match n° 55514175.
- Du FCT Virieu portant réclamation d'avant match contre Centre Dombes Foot 2, match n° 53917303.
- De Centre Dombes Foot portant réserve d'après match contre FC Bressans, match n° 53802091.

☺ ☹ ☹ ☹

TRESORERIE

Relevé n° 2 – Saison 2025/2026

En vertu de l'article 47.3 des Règlements Généraux du District de l'Ain, les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie au 3/05/2026.

Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 18/05/2026, les clubs ci-dessous seront pénalisés d'un retrait de quatre points.

504385 – Ambérieu FC

520832 - Veyziat

560979 - St Quentin Fallavier FC

564462 – FC Virieu

565258 – Groupement Féminin du Haut Buguey

590301 – Valserhône Foot

☺ ☹ ☹ ☹

Dossier n° 187

Match n° 55511593 : Jassans Frans 2 / Côtère Luenaz 2 – U17 D3 poule G – du 02/05/2026

Courrier du club de Jassans Frans annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Jassans Frans 2 : 0 but / -1 point
- Côtère Luenaz 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Jassans Frans est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 188

Match n° 54719812 : Viriat 1 / Misérieux Trévoux 1 – Séniors Féminines à 11 – du 03/05/2026

Courrier du club de Viriat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Viriat 1 : 0 but / -1 point
- Misérieux Trévoux 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Viriat est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 189

Match n° 55223915 : Centre Dombes 1 / Attignat 1 – U20 D1 poule A – du 03/05/2026

Courrier du club d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Attignat 1 : 0 but / -1 point
- Centre Dombes 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Attignat est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 190

Match n° 54719810 : Bresse Foot 01 1 / Ent FC Bressans 1 – Séniors Féminines à 11 – du 02/05/2026

Courrier du club de FC Bressans annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Ent FC Bressans 1 : 0 but / -1 point
- Bresse Foot 01 1 : 3 buts / 3 points

Le club de FC Bressans est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 191

Match n° 54719811 : Mille Etangs 1 / GF Haut Bugey 1 – Séniors Féminines à 11 – du 03/05/2026

Courrier du club de GF Haut Bugey annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- GF Haut Bugey 1 : 0 but / -1 point
- Mille Etangs 1 : 3 buts / 3 points

Le club de GF Haut Bugey est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 192

Match n° 55224161 : Fareins Saône Vallée / Ent Oyonnax ATT – U20 D2 poule B – du 03/05/2026

Courrier du club de Fareins Saône Vallée annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Fareins Saône Vallée : 0 but / -1 point
- Ent Oyonnax ATT : 3 buts / 3 points

Le club de Fareins Saône Vallée est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 193

Match n° 55203560 : Bresse Foot 01 / Essor Bresse Saône – U15 Féminines – du 02/05/2026

Courrier du club de Bresse Foot 01 annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Bresse Foot 01 : 0 but / -1 point
- Essor Bresse Saône : 3 buts / 3 points

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 194

Match n° 54641212 : GAPS 1 / Misérieux Trévoux 2 – U18 Féminines – du 02/05/2026

Courrier du club de Misérieux Trévoux annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Misérieux Trévoux 2 : 0 but / -1 point
- GAPS 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Misérieux Trévoux est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 195

Match n° 55517014 : Mas Rillier 1 / Jassans Frans 3 – U15 D4 poule L – du 03/05/2026

Courrier du club de Jassans annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Jassans Frans 3 : 0 but / -1 point
- Mas Rillier 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Jassans est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 196

Match n° 54763189 : Feillens 4 / Marboz 5 – Séniors D5 poule E – du 02/05/2026

Courrier du club de Feillens annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Feillens 4 : 0 but / -1 point
- Marboz 5 : 3 buts / 3 points

Le club de Feillens est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 197

Match n° 55512232 : Plaine de l'Ain 1 / Mille Etangs 1 – U17 D3 poule G – du 02/05/2026

Courrier du club de Plaine de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général

- Plaine de l'Ain 1 : 0 but / -1 point
- Mille Etangs 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 40 €uros au District.

Dossier n° 198

Match n° 53901101 : Curtafond 1 / Veyziat 1 – Séniors D3 poule B – du 03/05/2026

Courrier du club de Veyziat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Veyziat 1 : 0 but / -1 point
- Curtafond 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyziat est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 199

Match n° 54762692 : Bellignat 1 / Veyziat 2 – Séniors D5 poule B – du 03/05/2026

Courrier du club de Veyziat annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Veyziat 2 : 0 but / -1 point
- Bellignat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyziat est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 200

Match n° 54762827 : Chaveyriat 2 / Montluel 2 – Séniors D5 poule C – du 03/05/2026

Courrier du club de Chaveyriat annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général

- Chaveyriat 2 : 0 but / -1 point
- Montluel 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Chaveyriat est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Dossier n° 201

Match n° 54762395 : Peyrieu 1 / Châtillon 2 – Séniors D5 poule A – du 03/05/2026

Courrier du club de Châtillon annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Châtillon 2 : 0 but / -1 point
- Peyrieu 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Châtillon est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 202

Match n° 55517105 : Valsershône 3 / Veyziat 1 – U15 D4 poule I – du 03/05/2026

Courrier du club de Veyziat annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Veyziat 1 : 0 but / -1 point
- Valsershône 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyziat est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 203

Match n° 55537810 : Portes de l'Ain 1 / Priay 1 – U15 D4 poule J – du 03/05/2026

Courrier du club de Priay annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Priay 1 : 0 but / -1 point
- Portes de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Priay est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 204

Match n° 54763045 : Grièges Pt de Veyle 2 / Bord de Veyle 3 – Séniors D5 poule D – du 03/05/2026

Courrier du club de Bord de Veyle annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général

- Bord de Veyle 3 : 0 but / -1 point
- Grièges Pt de Veyle 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bord de Veyle est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Dossier n° 205

Match n° 53917303 : Virieu FCT 1 / Centre Dombes 2 – Séniors D4 poule B – du 03/05/2026

Réserve d'avant match portant sur les équiépiers premiers de Centre Dombes 2, l'équipe U20 étant au repos.
Réserve transformée en réclamation par courriel du 04/05/2026.

Réclamation recevable.

Après vérification de la dernière rencontre de l'équipe U20 de Centre Dombes, il s'avère que 3 joueurs ont participé au match.

En conséquence, en référence à l'article 22.2 des RG du District, l'équipe de Centre Dombes a utilisé 3 joueurs au lieu de 2 autorisés.

La Commission donne match perdu par pénalité à Centre Dombes 2.

- Centre Dombes 2 : 0 but / 0 point
- Virieu FCT 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Centre Dombes est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Dossier n° 206

Match n° 53893806 : Foot 3 Rivières 1 / Oyonnax PVFC 3 – Séniors D3 poule A – du 03/05/2026

Réserve d'après match du club de Foot 3 Rivières, concernant les joueurs ayant participé en équipes supérieures à plus de 12 matchs.

Réserve non recevable car mal motivée.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le président de séance,
Raul GUTIERREZ

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 5 Mai 2026

Attention des rencontres pour les 2 dernières journées ont été modifiées (article 30 des règlements du district) d'autres sont à étudier.

Certains clubs ont demandé le report de leur rencontre pour ce W.E. demandes refusées par la commission suite article 30.

Le tableau des montées et descentes est sur le site – DISTRICT – STATUTS ET REGLEMENTS – Titre 3 : les compétitions – article 24 -

Courriers Clubs :

Bressans Fc : rencontre D4 poule D du 10 mai **au stade J.N. BOUVARD (sy) à POLLIAT 12h30.**

Marboz Esb : accord pour rencontre D4 poule D du 10 mai à **12h30.**

Bressans Fc : rencontre D2 poule A du 10 mai **au stade J.N. BOUVARD (sy) à POLLIAT 15h00.**

Marboz Esb : demande de modification rencontre D5 poule E du 10 mai.

Plaine Tonique Fc : accord pour rencontre D5 poule E **le samedi 9 mai à 20h00.**

Bresse Nord Fc : demande de modification horaire rencontre D4 poule D du 9 mai.

Manziat Fc : accord pour rencontre D4 poule D du 9 mai à **19h30.**

Fareins Saône Vallée : demande de modification horaire rencontre D4 poule C du 10 mai.

Jassans Frans Foot : accord pour rencontre D4 poule C le 10 mai à **12h30.**

Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 5 Mai 2026

Les finales auront lieu le samedi 23 mai au stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ.

- Coupe René MORANDAS à 11h00.
- Coupe Peggy PROVOST à 14h00.
- Coupe René TREMBLAY à 16h30.
- Coupe Emile FAIVRE à 19h00.

Coupe Emile FAIVRE :

Les ½ finales sont programmées le jeudi 14 mai et devront être jouées avant le 15 mai.

Coupe René TREMBLAY :

Les ½ finales sont programmées le jeudi 14 mai et devront être jouées avant le 15 mai.

Côt. Luénaz Fc : rencontre du 14 mai au stade Les Gravelles à LA BOISSE.

Coupe Peggy Provost :

Les ½ finales sont programmées le jeudi 14 mai et devront être jouées avant le 15 mai.

Attignat As 1 – Essor Bresse Saône 1 le jeudi 13 mai à 20h00.

Coupe René Morandas :

Les ½ finales sont programmées le vendredi 8 mai et devront être jouées avant le 15 mai.

Viriat Cs : demande de modification rencontre du 8 mai.

Marboz Esb : accord pour rencontre le jeudi 7 mai à 21h00.

Veyle Saône Fc : demande de modification rencontre le vendredi 8 mai à 19h30.

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 5 Mai 2026

Les Pyramides des championnats sont sur le site – DISTRICT – STATUTS ET REGLEMENTS –
Titre 5 : Règlements championnats des U15 – U17 – U20.

Rencontres reprogrammées :

U15 D3 poule E J8 : **Serrières Villebois Fc 1 – Arbent Marchon Us 1** le mercredi 13 mai à 18h00.

U15 D4 poule O J6 : **Bresse Foot01 2 – Thoissey Esvs 2** le samedi 23 mai à 15h00.

U17 D3 poule I J8 : **St Martin Esr 1 – Bressans Fc 2** le mercredi 13 mai à 19h00.

Courriers U17 :

Valserhône Foot : rencontre D2 poule C du 9 mai **au stade R. PETIT à VALSERHONE.**

Montréal As : demande de modification horaire rencontre D2 poule B.

OI. Sud Revermont01 : accord pour rencontre D2 poule B à **17h00.**

OI. Sud Revermont01 : rencontre D3 poule F **au stade La Craz à MONTAGNAT.**

Bourg Accft : rencontre D3 poule I du 9 mai **au stade Pierre GRANGER La Chagne à BOURG en BRESSE.**

Courriers U20 :

Ambérieu Fc : demande de modification rencontre D1 du 9 mai suite terrain non disponible.

Lagnieu Cs : accord pour rencontre D1 **le 23 mai.**

Valserhone Foot : rencontre D1 du 9 mai **au stade R. PETIT (sy) à VALSERHONE.**

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 5 Mai 2026

Courriers S.F. à 8 :

Dombes Bresse Fc : rencontre D1 du 9 mai **au stade C. JOININ à ST TRIVIER sur MOIGNANS.**

Courriers S.F. à 11 :

Essor Bresse Saône : demande de modification horaire rencontre du 9 mai.

Bressans Fc : accord pour rencontre du 9 mai à **20h00.**

Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au Stade Fernand PIGUET de Marboz.

	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
Terrain 1	Pont-d'Ain-équ1 31 7 Belley-équ1	Meximieux-équ1 23 8 Belley-équ2	Meximieux-équ2 24 9 Bourg-en-Bresse-1-équ1
Terrain 2	Bourg-en-Bresse-1-équ2 10 1 Ambérieu-en-Bugey-équ1	Trévoux-équ1 41 2 Ambérieu-en-Bugey-équ2	Trévoux-équ2 42 27 Nantua-équ1
Terrain 3	Nantua-équ2 28 45 Vonnas-équ1	Châtillon-sur-Chalaronne-équ1 15 46 Vonnas-équ2	Châtillon-sur-Chalaronne-équ2 16 19 Hauteville-Lompnes-équ1
Terrain 4	Hauteville-Lompnes-équ2 20 35 Saint-Étienne-du-Bois-équ1	Attignat-équ1 3 36 Saint-Étienne-du-Bois-équ2	Attignat-équ2 4 33 Replonges-équ1
Terrain 5	Replonges-équ2 34 25 Miribel-équ1	Ceyzériat-équ1 13 26 Miribel-équ2	Ceyzériat-équ2 14 5 Valsershône-équ1
Terrain 6	Valsershône-équ2 6 11 Bourg-en-Bresse-2-équ1	Oyonnax-équ1 29 21 Lagnieu-équ1	Oyonnax-équ2 30 22 Lagnieu-équ2
Terrain 7		Bourg-en-Bresse-2-équ2 12	
	Convoqués à 8h45 précises : 1er Match à 9h30	Convoqués à 9h00 précises : 1er Match à 9h45	Convoqués à 9h15 précises : 1er Match à 10h00

PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2025/2026, il aura lieu **le samedi 30 Mai de 14h à 18h30** à Izernore (Stade Michel AUDERGON – Rue de la vignette – 01580 IZERNORE). Clôture des inscriptions : Dimanche 17 mai

Inscriptions via le lien ci-contre : [Plateau départemental U7](#)

Clubs	Nombre d'équipes	Equipes supplémentaires
ST MARTIN MAILLAT	2	0
FC VEYLE SAONE	2	0
AS MISERIEUX TREVoux	3	0
FC DOMBES BRESSE	2	0
ESB MARBOZ	3	0
US IZERNORE NURIEUX V.	3	1
SC MILLE ETANGS	3	0
CS LAGNIEU	3	0
ENT.S. REVERMontoise	3	0
US ARBENT MARCHON	3	0
AMBERIEU FC	2	0
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	3	0
FC VEYLE VIEUX JONC	1	0
PLASTICS VALLEE FC OYONNAX	2	0
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN	2	0
FC CURTAFOND CONFRANCON	1	0
AS HAUTECOURT ROMANECHÉ	1	0
FC MAS RILLIER	1	0
CS VIRIAT	2	0
O. SUD REVERMONT 01	2	0
CENTRE DOMBES FOOTBALL	2	0
BOURG ACCFT	2	0
BOURG SUD	3	0
JASSANS FRANS FOOTBALL	2	0
AS MONTREAL LA CLUSE	3	0
AS ATTIGNAT	1	0
ENT.S. VAL DE SAONE THOISSEY	1	0
US VEYZIAT OYONNAX	1	0
US VAUX EN BUGÉY	1	0
TOTAL	60	1

La Commission technique

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Informations :

Dans vos demandes, précisez la catégorie et la poule.

Une seule adresse : district@ain.fff.fr

Nouveau Rappel !!!

Depuis la reprise du 28 février, nous constatons malheureusement que beaucoup de feuilles de plateau ne sont plus rentrées.

Cette situation devient intolérable.

La commission foot réduit passe beaucoup trop de temps à les réclamer.

Après de nombreuses relances, certains clubs ne se donnent même pas la peine de nous répondre.

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr

MM. les président(e)s de club faites un rappel à vos éducateurs !!!!!

U13

Rappel :

En U13, FMI obligatoire. Préparez vos tablettes en amont.

N'oubliez pas vos identifiants quand vous vous déplacez.

Rencontres reprogrammées :

Poule C : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 1 (journée du 23 mai) à définir

Le lundi 11 mai 2026 :

Poule I : FC Veyle Saône 3 fém / Essor Bresse Saône 3 18h30 à Laiz (journée du 23 mai)

Le mercredi 13 mai 2026 :

Poule L : CS Lagnieu 5 fém / FC Mas Rillier 2 (journée du 23 mai) à Miribel (la Chanal) 18h00

Poule H : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 (journée du 23 mai) à Beynost 16h15

Le samedi 16 mai 2026 :

Poule C : CS Lagnieu 2 / FC Bressans 2 (journée du 23 mai)

Poule J : US Nantuatienne 1 / US Arbent 2 (journée du 9 mai)

Poule N : FC Bord de Veyle 2 / Centre Dombes FC 3 (journée du 23 mai) 13h30 à confirmer

Poule O : FC Bresse Nord 2 / FC Bressans 4 (journée du 23 mai)

Poule P : FC Bressans 3 / Bourg ACCFT 1 à 13h00 (journée du 23 mai)

Le mercredi 20 mai 2026 :

Poule A : FC Bressans 1 / Plastic Vallée 1 à 16h30 (journée du 23 mai)

Poule B : FC Plaine Tonique 1 / En t Val de Saône 1 (journée du 23 mai) à 17h30 à l'Huppe

Poule I : FC Plaine Tonique 2 / Ent Revermontoise 3 (journée du 23 mai) 17h30 à l'Huppe

Poule L : Jassans Frans 3 / AS Misérieux Trévoux 5 fém (journée du 23 mai) à 17h00

Poule M : Jassans Frans 4 / AS Misérieux Trévoux 4 (journée du 23 mai) à 17h00

Le mercredi 27 mai 2026 :

Poule G : US Vaux en Bugey 1 / CSL Châtillon 1 (journée du 23mai) à 18h00

Poule I : FC Veyle Saône 3 / FC Bresse Nord 1 (journée du 2 mai) à 17h30

Le samedi 30 mai 2020 :

Poule D : Jassans Frans 1 / La St Cyrienne 1 la rencontre se jouera bien à Jassans

Changement d'horaire :

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00

Poule C : Plaine Revermont 1 / FC Bord de Veyle 1 à 12h30

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

Poule G : FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00

Poule L : FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00

Poule N : FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

Poule O : Plaine Revermont Foot 3 / FC Plaine Tonique 3 à 12h30

Poule P : FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

Poule C : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

Poule E : FC St Maurice de Gourdans 1 / SC Mille Etangs 1 à 10h00

Poule G : FC St Maurice de Gourdans 2 / FC Priay 1 à 10h00

Journée du 30 mai 2026 :

Poule H : FC Veyle Saône 2 / Centre Dombes FC 2 à 12h00

Changement de lieu :

Journée du 9 mai :

Poule J : FC Valserhône 5 fém / AS Izernore NV 1 à Bellegarde (Roger Petit Synthétique)

Feuille de match manquante :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule J : Valserhône 5 fém >> 9€

Forfait :

Journée du 2 mai 2025 :

Poule F : AS Hautecourt Romanèche 1 >> 9€

Poule N : Centre Dombes FC 3 >> 9€

Licence manquante :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule F : AS Montréal 3 >> Toutes >> 8€

U11

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Créez les rencontres et mettez les scores.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs concernés.

Changement d'horaire :

Journée du 9 mai 2026 :

- Poule C : Jassans à 11h00
- Poule F : St Martin du Mont à 11h00
- Poule G : Serrières de Briord à 11h00
- Poule J : Foissiat à 11h00
- Poule K : La Chagne à 11h00
- Poule O : Bressolles à 11h00
- Poule P : St Maurice de Beynost à 9h30
- Poule T : St Martin du Mont à 11h00
La Chagne à 11h00

Journée du 30 mai 2026 :

- Poule B : St Maurice de Beynost à 9h30
- Poule D : Polliat à 11h00
- Poule H : St Maurice de Beynost à 9h30
- Poule N : Serrières de Briord à 9H30

Changement de lieu :

Journée du 9 mai 2026 :

- Poule G : le plateau prévu à Ambérieu en Bugey (terrain occupé) se disputera à Serrières
- Poule L : le plateau prévu à Poncin (terrain occupé) se disputera à Veyziat (ATT Oyonnax)
- Poule N : le plateau prévu à Ambérieu en Bugey (forfait) se disputera à Hauteville (CO Plateau)
- Poule O : Le plateau prévu à Meximieux se disputera à Bressolles

Journée du 30 mai 2026 :

- Poule N : le plateau prévu à Belley (terrain en travaux) se disputera à Lagnieu

Licence manquante :

Journée du 25 avril 2026 :

- Poule A : FC Valsershône 1 >> toutes >> 8€
- Poule F : AS Dortan Lavancia 2 >> 1 licence >> 1,50€
- Poule J : US Replonges 2 >> 2 licences >> 3€
- Poule L : AS Montréal 4 >> 3 licences >> 4,50€
- Poule L : Valsershône 4 >> Toutes >> 8€
- Poule Q : AS Grièges Pont de Veyle 1 >> Toutes >> 8€
- Poule R : US Replonges 2 >> 3 licences >> 4,50€
- Poule T : Ent Revermontoise 3 >> toutes >> 8€

Feuille de match manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

- Poule G : FC Ambérieu 1
- Poule N : FC Ambérieu 2

Journée du 14 mars 2026 :

- Poule T : FC Bord de Veyle 3

Journée du 21 mars 2026 :

- Poule D : FC Plaine Tonique 1

Journée du 28 mars 2026 :

- Poule A : FC Valsershône 1
- Poule R : AS St Laurentin 2

Journée du 25 avril 2026 :

- Poule E : Bourg Sud 1

Poule F : Bourg Sud 2
Poule L : FC Valserhône 3
Poule M : FC Valserhône 1 fém

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U9

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.
Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.
Les feuilles doivent être lisible et correctement remplies.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs concernés.

Changement d'horaire :

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : Serrières de Briord à 9h30

Poule P : St Martin du Mont 9h30

Poule S : St Maurice de Beynost 9h30

Journée du 30 mai 2026 :

Poule K : Polliat à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Ambérieu en Bugey (terrain occupé) se disputera à Serrières

Journée du 30 mai 2026 :

Poule A : le plateau prévu à Nantua (Forfait général) se disputera à Bellignat

Poule S : le plateau prévu à Savigneux se disputera à Ambérieu en Dombes 10h00

Feuille de match manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule N : FC Artemare Valromey

Journée du 21 mars 2026 :

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Poule T : Foot Trois Rivières

Journée du 28 mars 2026 :

Poule C : Ambérieu FC

Journée du 25 avril 2026 :

Poule M : FC Valserhône

Poule Q : FC St Maurice de Gourdans

Poule Z : FBBP 01

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U7

Rappel :

Pensez à vous inscrire au rassemblement U7 du 30 mai à Izernore. Info sur le PV.

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs concernés. Même chose si vous changez de lieu.

Changement d'horaire :

Journée du 9 mai 2026 :

Poule G : Jassans à 9h30

Poule K : Foissiat à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Ambérieu en Bugey se disputera à Bettant

Poule J : le plateau prévu à Bourg en Bresse (la Chagne) se disputera à Montagnat

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février :

Poule J : FBBP 01

Journée du 7 mars 2026 :

Poule E : Côtière MV

Poule O : AS Izernore NV

Journée du 28 mars 2026 :

Poule M : FC Valserhône

Journée du 25 avril 2026 :

Poule B : FC St Maurice de Gourdans

Poule H : Foot Trois Rivières

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Considérant que l'article 5.2.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives énonce que « conformément au paragraphe 2 de l'article 1 du décret n°2006-2017 du 22 février 2006 relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives mentionnées à l'article L.131-16 du Code du sport, la Fédération Française de Football prononce le classement des installations sportives utilisées dans le cadre des compétitions officielles de football. Ainsi, la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus ».
- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

Demande d'Avis Préalable installation

- Club de Peyrieu – passage en éclairage LED -document transféré à la ligue.
- Commune de Saint Vulbas – passage d'une pelouse naturelle en pelouse synthétique – document transféré à la ligue.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Néant

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stades Biolay 1 et 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500101 et NNI 013500102 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain de la prairie 2 de Meximieux NNI 012440102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages


- Néant

Programmation du mois de mai et juin 2026.

- Terrains Joseph LOPEZ 1 et 2 d'Ambronay NNI 010070101 et NNI 010070102
- Terrains des Brouilles 1 et 2 de Curtafond NNI 011400101 et NNI 011400102
- Terrain René ROLLET de Lagnieu NNI 012020102
- Terrains de la Chassagne 2,3 et 4 de Manziat NNI 012310102, NNI 01230103 et NNI 012300104
- Terrain Gilbert LAFAY 2 de Vonnas NNI 014570102
- Eclairage du stade de l'Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201

LES CLUBS RECHERCHENT

LE CLUB RECHERCHE
Educateurs
 pour catégories foot réduit



rejoignez notre club ambitieux et convivial

Tu es débutant ou confirmé, possibilité de formation

☎ Philippe SALLET au 06 77 28 24 52 | 📧 osdofficiel
 📞 Olivier SAUDRAIS au 06 19 76 71 96 | 📍 01 000 Saint-Denis-Lès-Bourg

Saison 2026 / 2027

LE SCME RECRUTE
REJOINS-NOUS !



RECHERCHE ÉDUCATEURS
 toutes catégories, débutants ou confirmés

- 👤 club convivial
- 🎓 formation possible
- ⚽ projet sportif ambitieux
- ✉ scme581373@gmail.com
- 📞 Bruno 06 01 79 00 24
- 📍 Savigneux Ambérieu-en-Dombes

Ensemble, allons de l'avant !

Nous recherchons
DES ÉDUCATEURS
 Pour la saison 2026/2027
 Possibilité de défraiement et passage de formation possible



Candidature par QR Code




LE FC BRESSE NORD



RECRUTE UN(E) BPJEPS

REJOINS UN CLUB FAMILIAL, DYNAMIQUE ET PASSIONNÉ ❤️❤️

🎯 Missions 🎯

- ⚽ Encadrement des jeunes joueurs
- 👥 Participation à la vie du club
- ...

🏟 Le club 🏟

- 📍 St-Jean, St-Julien, Lescheroux, St-Trivier
- 👤 + 170 licenciés

Contactez-nous !

Jérôme CHATEL
 ✉ contact@fcbressenord.fr
 📞 06.89.32.97.12

ANNONCE OFFICIELLE #FCBN

FCCSN
Football Club Cormoz Saint Nizier

**RECRUTEMENT
COACH SENIORS**
SAISON 2026/2027

LE CLUB CHERCHE SON NOUVEAU LEADER!

- Passionné de foot ?
- Prêt à relever des défis ?
- Envie de mener une équipe vers la victoire ?

ÉQUIPE EN D5 **OBJECTIF:**
MONTER EN D4!

ON COMPTE SUR TOI !

CONTACTE EDDIE !
06 48 36 37 87

REJOINS-NOUS ET FAIS BRILLER LE CLUB !
PARTAGEZ ET ! FAITES TOURNER !

**DEVIENS ÉDUCATEUR
À L'USSC**
POUR LA SAISON 2026-2027

NOUS RECHERCHONS :
Des éducateurs en
U7, U9, U11, U13 et **Seniors** !

**EXPÉRIENCE SPORTIVE
ENRICHISSANTE DANS UNE
AMBIANCE CONVIVIALE !**

FORMATION POSSIBLE

À SAINT CYR SUR MENTHON

REJOINS NOUS ! 06 64 82 18 40

USSC
DEPUIS 1948